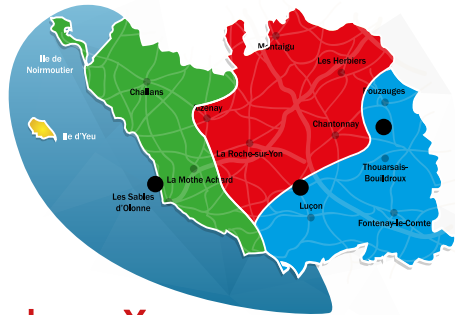


NOS PARTENAIRES

- LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
- LA CAISSE DE PRESTATIONS FAMILIALES
- LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE
- LES TRIBUNAUX JUDICIAIRES ET DE PROXIMITÉ :

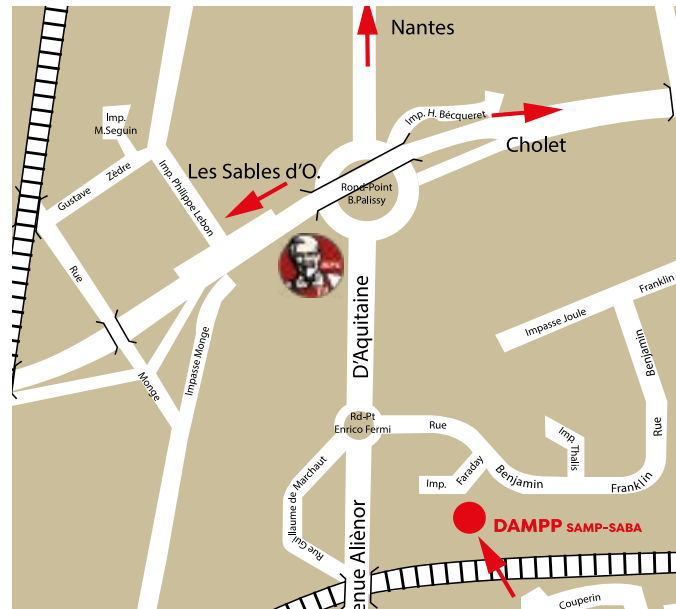


La Roche sur Yon
Les Sables d'Olonne
Fontenay le Comte

- FAMILLE ET ENTOURAGE DE LA PERSONNE SUIVIE
- PARTENAIRES MÉDICAUX
CHD, CHS, CPAM, mutuelles, médecins traitants, infirmiers, CMP...
- PARTENAIRES SOCIAUX
Travailleurs sociaux, CLIC, CCAS...
- PARTENAIRES MÉDICO-SOCIAUX
ESAT, SAVS, MDPH...



LES COORDONNÉES



Dispositif d'Accompagnement des Mesures de Prévention et de Protection

Impasse Faraday - CS 30008
85036 La Roche - Sur - Yon Cedex
Tèl : 02 51 47 90 30
Mail : tutelles@adapei-aria.com



OUVERTURE DU SERVICE

Du Lundi au Vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Ne pas jeter sur la voie publique-Création-fbi-crédation-Pression Atelier intermedia du DMS-HP-Mars2021

DAMPP

Dispositif d'Accompagnement des Mesures de Prévention et de Protection

SAMP SABA



 **Adapei-Aria**
VENDEE
Agir ensemble face au handicap

DAMPP

Dispositif d'Accompagnement
des Mesures
de Prévention et de Protection

Notre mission :

Mettre en œuvre un accompagnement juridique, budgétaire, patrimonial, tout en favorisant les liens nécessaires, par un travail en réseau, pour permettre, dans la mesure du possible, l'insertion sociale et/ou l'intégration professionnelle des personnes protégées.

Il comprend
2 services

SAMP

Service d'Aide aux Majeurs Protégés

SABA

Service d'Accompagnement
Budgétaire et Administratif

Les différentes Mesures

• SAMP

Le Service d'Aide aux Majeurs Protégés gère des mesures de protection juridique de personnes majeures, attribuées par le juge des contentieux de la protection.

▶ SAUVEGARDE DE JUSTICE

▶ TUTELLE

▶ CURATELLE RENFORCÉE

• SABA

Le Service d'Accompagnement Budgétaire et Administratif a pour objectif d'accompagner les personnes bénéficiant de ces différentes mesures autour de l'autonomie budgétaire et administrative, attribuées par le juge des contentieux de la protection, ou le président du Conseil Départemental.

▶ CURATELLE SIMPLE

▶ MAJ Mesure d'Accompagnement Judiciaire

▶ MASP Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé

À qui s'adresse ces mesures ?

Aux personnes majeures dont l'altération des facultés mentales et/ou physiques, empêche d'accomplir seules les actes importants de la vie civile.

Des professionnels



Les différents intervenants veillent au respect des droits, de la liberté et de la dignité des personnes accompagnées.